

DEC105301DAJ

Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte PERUCCA, directrice de la communication

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 060010DAJ du 10 janvier 2006 portant nomination de Mme Raja DRISSI-DAOUDI aux fonctions de directrice administrative de la direction de la communication ;

Vu la décision portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Brigitte PERUCCA, directrice de la communication, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DirCom).

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte PERUCCA, délégation est donnée à Mme Raja DRISSI-DAOUDI, directrice adjointe de la communication, en charge de l'administration, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011
Alain FUCHS